



## Séance extraordinaire du 24 janvier 2022

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 24 janvier 2022 à 20h01, à HUIS-CLOS et diffusée en direct de la Municipalité via le lien Zoom inscrit sur le site Web de la municipalité, de par les conditions relatives à la COVID-19, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse: Sonia Desjardins

Mesdames les conseillères : Denyse Riquier  
Marie-Michèle Paradis

Messieurs les conseillers : Patrick Pilon  
Yvan Lapointe  
Sébastien Houle  
Michel Mondoux

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse, Sonia Desjardins

Est aussi présente, madame Sylvie Toupin, secrétaire d'assemblée

### **(1) Ouverture de la séance**

À 20 :01 heures, Mme la mairesse prend la parole.

**2022-01-25**

Il est proposé par M. Patrick Pilon  
Appuyé par M. Yvan Lapointe

De proclamer la séance officiellement ouverte.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2022-01-26**

### **(2) Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Annulation demande PAC rural 2021: déménagement de la bibliothèque
3. Dépôt demandes PAC rural: déménagement bibliothèque et Place Jeunesse
4. Avis de motion règlement 417 portant sur la taxation 2022
5. Dépôt de projet de règlement 417 portant sur la taxation 2022
6. Festival de Lanaudière Concert été 2022
7. Cadet
8. Contrat sous-traitance communication
9. Remboursement activité pour enfant, majoration
10. Période de question
11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Sébastien Houle  
Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Adopté l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-01-27

**(3) Annulation demande PAC rural 2021 : déménagement bibliothèque**

Considérant que des études ont mis en lumière que la capacité portant du plancher de l'église, n'est pas appropriée pour l'installation des rayonnages d'une bibliothèque municipale;

Considérant qu'une demande de subvention via le PAC rural avait été déposée et acceptée dans l'optique du déménagement de la bibliothèque municipale dans l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier  
Appuyé par M. Patrick Pilon

Que la municipalité désire retirer sa demande du PAC rural de 2021 en lien avec le déménagement de la bibliothèque dans l'ancienne église et demande à la MRC de remettre les argents dans l'enveloppe du PAC rural dédiée à la municipalité de Saint-Norbert.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-01-28

**(4) Dépôt demandes PAC rural : déménagement bibliothèque et Place Jeunesse, maison des Ados**

**Déménagement de la bibliothèque**

Considérant que la municipalité a le projet de déménager sa bibliothèque municipale actuelle dans les locaux du 4 Rue Laporte;

Considérant que ce déménagement représente une opportunité d'offrir de meilleurs services tout en les diversifiant, étant donné que ce nouvel emplacement représentera une plus grande superficie dédiée au service de la bibliothèque;

Considérant que la municipalité possède une enveloppe via le PAC rural pour des projets innovants;

Il est proposé par M. Michel Mondoux  
Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que la municipalité désire faire une demande du PAC rural de 2022 en lien avec le déménagement de la bibliothèque dans les locaux situés au 4 Rue Laporte pour un montant total de subvention de 30 000\$. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer la demande.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-01-29

**(5) Place Jeunesse-Maison des Ados**

Considérant que la municipalité a le projet de réaménager le chalet des loisirs en Place Jeunesse-Maison des Ados;

Considérant qu'une consultation auprès des adolescents a confirmé le besoin d'un espace de rencontre;

Considérant que la municipalité possède une enveloppe via le PAC rural pour des projets innovants;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis  
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que la municipalité désire faire une demande au PAC rural de 2022 en lien avec le réaménagement du Chalet des Loisirs en une Place Jeunesse-Maison des Ados pour un montant subventionnable de

20 000\$. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer la demande.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-01-30

**(6) Avis de motion règlement 417 portant sur la taxation 2022**

Avis de motion est donné par Mme Denyse Riquier  
Que lors d'une prochaine séance le règlement 417 portant sur la taxation 2022 sera présenté pour adoption.

2022-01-31

**(7) Dépôt et adoption du projet de règlement 417 portant sur la taxation 2022**

Après lecture du projet de règlement, par Mme Denyse Riquier :  
Considérant l'avis de motion déposé le 24 janvier 2022 pour le règlement 417 intitulé règlement décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2022;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier  
Appuyé par M. Yvan Lapointe

Et résolu d'adopter le projet de règlement 417 portant sur la taxation 2022 et intitulé projet de règlement 417 décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2022

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-01-32

**(8) Festival de Lanaudière concert été 2022**

Considérant que le Festival de Lanaudière nous a approché pour la tenue d'un concert dans notre Espace Culturel Jean-Pierre Ferland dans le cadre de leur programmation estivale 2022;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis  
Appuyé par M. Michel Mondoux

Et résolu que le conseil accepte de déboursier 2 000\$ pour obtenir un concert dans le cadre du Festival de Lanaudière. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer la dite entente.

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-01-33

**(9) Cadet policier**

Considérant que la municipalité a déjà expérimenté l'embauche de cadet policier dans les années antérieures;

Considérant que la population a apprécié leur présence sur notre territoire lors de nos activités estivales;

Il est proposé par M. Sébastien Houle  
Appuyé par Mme Denyse Riquier

Et résolu que la municipalité informe la MRC de D'Autray de son intérêt à participer encore cette année à l'embauche de cadet policier. Pour notre part, nous serions intéressés de retenir un minimum de 10% mais, s'il y a possibilité de retenir plus, 20% de tâche serait souhaitable.

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-01-34

**(10) Contrat sous-traitance communication**

Considérant que notre ressource en communication ne désire pas continuer son partenariat avec la municipalité pour le Norbertois et l'affichage du panneau lumineux;

Considérant que deux possibilités s'offrent à nous pour le Norbertois, soient :

-De Beau Design : honoraires de 45\$/ heures et estimaiton de 8 heures/ mois

-Mme Marie-Pier Brancheau : honoraires de 28\$/ heures et estimations de 8 heures/ mois

Il est proposé par M. Sébastien Houle

Appuyé par M. Michel Mondoux

Et résolu que le conseil désire prendre entente avec Mme Marie-Pier Brancheau pour le service de montage et préparation du Norbertois, selon les honoraires et l'estimation mensuelle d'heure de travail tels que précisés précédemment.

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-01-35

**(11) Remboursement activité pour enfants, majoration**

Considérant que le coût de la vie ne cesse d'augmenter;

Considérant que la résolution 2021-10-220 déterminait le montant de remboursement pour l'inscription des enfants à une ou des activités sportives et/ou culturelles à 75\$ par enfant par année;

Considérant que la municipalité désire favoriser l'inscription des enfants à des activités sportives ou autres;

Il est proposé par M. Patrick Pilon

Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Et résolu de majorer à 150\$ par enfant par année, le remboursement possible pour une ou des inscriptions à une ou des activités sportives et/ou culturelles. Que les parents devront présenter une preuve d'inscription (formulaire de l'organisme offrant l'activité) et de paiement (reçu officiel de l'organisme offrant l'activité), le tout détaillant le nom de l'enfant, son âge, le nom du cours, la durée de l'activité ainsi que la tarification. De plus, pour y être éligible, l'enfant devra être âgé de moins de 18 ans et devra avoir assisté à plus de 75% de la programmation de l'activité. La municipalité se réserve le droit de vérifier auprès des organismes offrant les activités.

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**(12) Période de questions**

Affichage ordre du jour

Taux de taxes foncière 2022, taux agricole et/ou autre

Déménagement bibliothèque; consultation, espace

Espace Maison des Ados : bénévoles-intervenant, vérification et supervision  
Culture : avenir, accessibilité aux citoyens, concert, ressource, distinction loisir  
ECJPF : études, plancher  
Séances du conseil : endroit

2022-01-36

**(13) Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Yvan Lapointe

Appuyé par M. Sébastien Houle

Et résolu de lever la séance à 20 :39 heures.

Madame la mairesse demande le vote;

La résolution est adoptée à l'unanimité

---

Sonia Desjardins  
Mairesse

---

Sylvie Toupin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière,  
Par intérim

*Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sonia Desjardins, mairesse

---

